

## INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

### **Préparation :**

Code produit : 998 194  
Désignation : Pâte à polir Blanche, Dialux  
Utilisation : Pâte à haute brillance

### **Identification de la Société :**

|                        |                                                                        |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Raison Sociale:        | Cookson-CLAL                                                           |
| Adresse siège social : | 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly                                     |
| Telephone:             | 0800 878 202                                                           |
| E-mail:                | <a href="mailto:qualite@cookson-clal.com">qualite@cookson-clal.com</a> |

### **Numéro d'appel d'urgence :**

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>  
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.  
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Pâte à haute brillance Dialux blanc

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Pâte à haute brillance

##### Utilisations déconseillées

toute utilisation inappropriée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                      |                      |                             |
|----------------------|----------------------|-----------------------------|
| Société:             | Osborn GmbH          |                             |
| Rue:                 | Rudolf-Harbig-Weg 10 |                             |
| Lieu:                | D-42781 Haan         |                             |
| Téléphone:           | 0049 2129 93070      | Téléfax: 0049 2129 930723   |
| Interlocuteur:       | Laborleitung         | Téléphone: 0049 2129 930717 |
| e-mail:              | reach@osborn.de      |                             |
| Service responsable: | reach@osborn.de      |                             |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: 0049 2129 93070 (Mo-Fr 9:00-15.30)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] aucune/aucun

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

##### Conseils supplémentaires

aucune/aucun

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cet article ne contient pas de substances ou mélanges dangereux susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Aucun danger qui nécessite une mention spéciale. Dans tous les cas, veuillez respecter les informations données dans la  
fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

### Caractérisation chimique

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse devant être mentionnée au chapitre 3 en vertu du RÈGLEMENT (UE) No 2020/878 DE LA COMMISSION, Annexe II, Partie A, 3.1/3.2.

Indications diverses

Le produit ne contient pas de substances SVHC répertoriées >0,1 % conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Information supplémentaire

5-<15% hydrocarbures aliphatiques

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune information disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Extincteur à sec Dioxyde de carbone (CO2) mousse résistante à l'alcool Brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

des plans d'eau. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Mesures de précautions individuelles  
Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.  
Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8

##### **Pour les non-secouristes**

Mesures de précautions individuelles  
Utiliser un équipement de protection personnel.

##### **Pour les secouristes**

Mesures de précautions individuelles  
Utiliser un équipement de protection personnel.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. avoid releasing into the environment.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### **Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Formation de mélanges poussières/air explosifs

##### **Information supplémentaire**

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec:  
Substances dangereuses explosives Substances dangereuses oxydantes Matières radioactives Aliments pour



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

humains et animaux

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.  
Température de stockage recommandée 20 °C  
Protéger contre: Gel Radiations UV/rayonnement solaire Forte chaleur Humidité

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir chapitre 1

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS     | Désignation                  | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|------------|------------------------------|-----|-------|-------|-----------|---------|
| 1344-28-1  | Aluminium (trioxyde de di-)  | -   | 10    |       | VME (8 h) |         |
| 111-42-2   | Diéthanolamine               | 3   | 15    |       | VME (8 h) |         |
| 8002-74-2  | Paraffine (cire de), fumée   | -   | 2     |       | VME (8 h) |         |
| 14808-60-7 | Silices cristallines, quartz | -   | 0,1 a |       | VME (8 h) |         |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.  
Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Modèle de gants adapté

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré) Epaisseur du matériau des gants 0,4 mm

Temps de pénétration >=8h

Caoutchouc butyle Epaisseur du matériau des gants 0,5mm

Temps de pénétration >=8h

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) Epaisseur du matériau des gants 0,5mm

Temps de pénétration >=8h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

EN ISO 374 Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection. Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire  
Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Valeur seuil

ventilation insuffisante, formation d'aérosol ou de nébulosité

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil avec filtre à particules (EN 143) Filtertyp P1-P3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| L'état physique: | solide                 |
| Couleur:         | blanc                  |
| Odeur:           | caractéristique, léger |
| Seuil olfactif:  | non déterminé          |

#### Testé selon la méthode

|            |               |
|------------|---------------|
| pH-Valeur: | non déterminé |
|------------|---------------|

### Modification d'état

|                                                                              |                                  |         |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------|
| Point de fusion/point de congélation:                                        | 44-46 °C                         |         |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 200-240 °C                       | Calculé |
| Point de sublimation:                                                        | non déterminé                    |         |
| Point de ramollissement:                                                     | 46 °C                            |         |
| Point d'écoulement:                                                          | non déterminé                    |         |
| Point d'éclair:                                                              | non applicable                   |         |
| Combustion entretenue:                                                       | Pas de combustion auto-entretenu |         |

### Inflammabilité

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| solide/liquide: | non déterminé |
| gaz:            | non déterminé |

### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé |

### Température d'inflammation spontanée

|         |               |
|---------|---------------|
| solide: | non déterminé |
|---------|---------------|



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

|                                          |                           |
|------------------------------------------|---------------------------|
| gaz:                                     | non déterminé             |
| Température de décomposition:            | non déterminé             |
| <b>Propriétés comburantes</b>            |                           |
| Le produit n'est pas: comburant.         |                           |
| Pression de vapeur:<br>(à 20 °C)         | non déterminé             |
| Densité:                                 | 1,4-1,6 g/cm³             |
| Densité apparente:                       | non déterminé             |
| Hydrosolubilité:                         | non déterminé             |
| <b>Solubilité dans d'autres solvants</b> |                           |
| non déterminé                            |                           |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:    | non déterminé             |
| Viscosité dynamique:                     | non déterminé             |
| Viscosité cinématique:                   | non déterminé             |
| Durée d'écoulement:                      | non déterminé             |
| Densité de vapeur relative:              | non déterminé             |
| Taux d'évaporation:                      | non déterminé ASTM D 3539 |
| <b>9.2. Autres informations</b>          |                           |
| Teneur en corps solides:                 | 70-72                     |
| rien                                     |                           |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières à éviter Comburant, fortes Agent réducteur, fortes aucune/aucun

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Protéger des radiations solaires directes. Radiations UV/rayonnement solaire

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Comburant, fortes Agent réducteur, fortes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx)

#### Information supplémentaire

aucune/aucun

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Le produit n'a pas été testé.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### **Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les





# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

prescriptions des autorités locales. Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Vorschlag zu Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

### Code d'élimination des déchets - Produit

120199 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets non spécifiés ailleurs

### Code d'élimination des déchets - Résidus

120199 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets non spécifiés ailleurs

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150106 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en mélange

### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir chapitre 6-8

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

new creation

### Abréviations et acronymes

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Pâte à haute brillance Dialux blanc

CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

EUH210                      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*